

LE MINISTRE

Nos Réf.: JM/EIN/2015/16023/C

Paris, le 1 9 MARS 2015

Monsieur le président,

La reprise de l'activité minière en métropole est un des axes de la politique industrielle que je conduis. Indépendamment de sa contribution à la sécurisation des approvisionnements de notre industrie en matières premières et à la compétitivité de notre économie, cette politique se conçoit aussi comme une opportunité de revitalisation, de création de valeur et d'emplois dans les territoires ruraux.

Alors que l'exploration de matière non énergétique en métropole démarre à nouveau, je suis en effet convaincu que les conditions économiques et techniques sont réunies pour l'émergence, dans les prochaines années sur notre territoire de site d'extraction de métaux de taille raisonnable.

Je n'ignore pas les traumatismes laissés par l'activité minière dans le passé. Il est cependant aujourd'hui possible d'exploiter des mines dans des conditions soutenables sur le plan environnemental et social comme d'autres pays européens le font déjà.

La réforme du code minier va donner un cadre juridique moderne aux projets d'exploitation, assurant la participation du public et prenant encore mieux en compte la sécurité des travailleurs, la sécurité publique et la protection de l'environnement.

Exploiter des mines en France exige plus largement d'inscrire l'exploitation minière dans un projet de développement durable des territoires. Pour les matières non énergétiques, il m'apparait ainsi indispensable de concrétiser le concept de « Mine Responsable » selon la définition de la stratégie Nationale pour la Transition Ecologique et le Développement Durable que le gouvernement vient d'adopter :

« La mine responsable s'inscrit dans un projet de territoire. Elle veille à réduire les impacts environnementaux, sanitaires ainsi que les nuisances (destruction du paysage, bruit...) à toutes les étapes de son cycle de vie : exploitation souterraine profonde de façon à perturber le moins possible la surface et les premiers cent mètres, qui sont ceux de la coexistence des zones de vie (eau, paysage, biologie, etc.) ; valorisation de l'ensemble des minerais et métaux ; intégration de la gestion de l'espace souterrain (recyclage de l'eau, stockage des déchets de l'extraction dans les cavités abandonnées). Associant étroitement les parties prenantes et ce le plus à l'amont possible du projet, la mine responsable a également comme objectif la création et la stabilité du tissu social. Elle anticipe ainsi la gestion sociale de l'après-mine (préparation de la reconversion du territoire).

Monsieur Florent Compain Président Les Amis de la Terre France 2, rue Jules Ferry 93100 Montreuil



Je vous propose de participer à cette ambition en étant membre du comité de pilotage du projet « Mine Responsable » dans les conditions présentées en annexe.

La réunion d'installation de ce comité aura lieu :

Le 1^{er} avril 2015, à 12h00 Lieu centre de conférence Pierre Mendès France 139 rue de Bercy

En vous remerciant de votre adhésion à cet ambitieux projet, je vous prie d'accepter l'expression de mes meilleures salutations.

Emmanuel Macron ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

REUNION D'INSTALLATION DU 1^{ER} AVRIL 2015

LE MINISTRE

Nos Réf.: JM/EIN/2015/16023/C

Paris, le 1 9 MARS 2015

Ordre du jour :

Ouverture par le ministre en charge des mines

Potentiel minier de la France métropolitaine

Etat des lieux de l'exploration en France métropolitaine

Etat des lieux de l'activité minière en Europe

Parangonnage des initiatives semblables

Présentation du projet Mine responsable et du programme de travail

Débat

COMITE DE PILOTAGE

Président : Alain LIGER, CGEIET

Secrétariat : BRGM/DGALN

23 Membres

Collège	Organisme
Élus nationaux (3)	Mme Sabine BUIS
	M. Jean-Marc FOURNEL
	Mme Chantal BERTHELOT
Collectivités territoriales (3)	Association des régions de France
	Association des maires de France
	Fédération des Parcs Naturels Régionaux
ONG (3)	France Nature Environnement
	Humanité et biodiversité
	Les Amis de la Terre
Entreprises (3)	Chambre syndicale des industries minières
	Comité des Salines de France
	Unicem
Salariés (3)	Fédération CFTC Chimie Mines Textile Énergie
	Fédération Métallurgie CFE-CGC
	Fédération générale CFDT des mines et de la métallurgie
État (4)	DGPR
	DGALN
	DG <i>E</i>
	CGDD
Personnes Qualifiées (3)	Organismes contactés : CGEDD, IDDRI, BRGM, INERIS, Cerna Mines ParisTech, Société de l'industrie minérale

Mission:

- 1. Valide la méthode de travail
- 2. Conduit la démarche
- 3. Participe en tant que de besoin aux groupes de travail et auditions
- 4. Valide les livrables proposés par un groupe de travail technique

ÉLEMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte de croissance des besoins en métaux, la production minière est indispensable pour sécuriser nos approvisionnements

Depuis le début des années 2000, l'instabilité des prix des terres rares et autres métaux critiques a fait prendre conscience de la dépendance et de la vulnérabilité de notre économie à l'égard de l'approvisionnement en matières premières minérales non énergétiques.

La France est en effet extrêmement dépendante en métaux et la sécurisation de ses approvisionnements est à la fois un enjeu de souveraineté, de compétitivité et donc d'emploi.

La France s'est engagée dans la construction d'une économie circulaire plus économe en ressources. Le recyclage, qui est un des piliers de cette nouvelle économie avec l'écoconception, constitue déjà une réponse à la sécurisation et est appelé à se développer.

Néanmoins des obstacles technologiques et économiques limitent encore le retour des ressources, notamment les métaux stratégiques, dans notre économie ; de plus dans un contexte de forte croissance de la demande en matières premières, le recyclage des consommations anciennes ne peut délivrer les quantités nécessaires aux usages d'aujourd'hui ; il est complémentaire du recours aux matières premières primaires.

Les conditions techniques et économiques sont réunies pour une relance de l'activité minière en métropole

Le domaine minier métropolitain a été progressivement délaissé depuis une vingtaine d'années mais son potentiel géologique en métaux reste intact à des profondeurs supérieures à 300 m.

Des pays européens ont conservé et développé des activités minières significatives (Suède, Finlande, Autriche, Pologne).

Les conditions techniques et économiques sont réunies aujourd'hui pour relancer l'exploration en métropole, l'intérêt actuel d'investisseurs pour l'exploration du territoire métropolitain rend plausible l'émergence dans les prochaines années de plusieurs projets de mines.

Le renouveau minier en métropole peut et doit éviter les impacts négatifs des mines d'hier

Les mines et les installations industrielles de traitement des minerais ont laissé une image très négative tant sur le plan social qu'environnemental. La plupart des grands bassins miniers ont cessé leur activité en laissant à la charge de l'État, comme de nombreuses installations industrielles au cours du XX° siècle, la gestion technique et financière de sites présentant des atteintes fortes et durables à l'environnement. Parallèlement la fin de l'activité minière s'est accompagnée, dans ces grands bassins, d'une dévitalisation économique avec la disparition des emplois directs et indirects.

La fermeture de plus petites mines dans des zones rurales n'a pas non plus été accompagnée d'une reconquête économique.

Des craintes et des oppositions s'expriment donc légitimement vis à vis des nouveaux projets et des opérateurs.

Cependant de nombreuses petites mines métalliques ont apporté, pendant la durée de leur exploitation, de l'emploi et du développement dans des zones rurales françaises ; leur fermeture, même dans des conditions techniques aujourd'hui dépassées, a souvent laissé peu de traces ; le territoire n'a pour autant pas été stérilisé, de nouvelles activités se sont développées.

L'exploitation des matières premières est une source importante de développement et de reconquête économique et elle peut se réaliser dans des conditions soutenables. La technologie existe, des exemples existent en Europe (Mitershill en Autriche dans un espace protégé adjacent au parc national du haut Tauern) voire en France (carrières).

METHODE

Trois réunions du comité de pilotage :

Installation + intermédiaire + finale

Le groupe de travail technique (administrations, Brgm, Ineris, professionnels, autres experts, ...):

propose les livrables,

décrit les objectifs et/ou attentes des parties prenantes (opérateur, Elus, ONG, Services de l'État, populations, ...) pour chaque étape représentative de la démarche d'un opérateur minier (préparation/exploration, étude de faisabilité économique/construction du projet définitif, exploitation/développement, fermeture/reconversion),

- décrit les techniques employées,

énumère les impacts des techniques et les moyens de les réduire,

- propose les engagements mutuels des parties prenantes,

- mène des auditions,

- exploite un parangonnage d'expériences européennes, organise la visite d'une mine exemplaire en Autriche,

- capitalise ces travaux sur un extranet ouvert au comité de pilotage et aux membres des groupes de travail.

Délai de réalisation : 4 mois